

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 31614 Numéro SIREN : 501 284 616 Nom ou dénomination : A.G. DESAINT & FILS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt 136896

Désignation de l'entreprise <u>A.G DESAINT ET FILS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>125 BOULEVARD GENERAL KOENING 92200 NEUILLY-SUR-SEINE</u>																									
SIRET <table><tr><td>5</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>												5	0	1	2	8	4	6	1	6	0	0	0	1	5
5	0	1	2	8	4	6	1	6	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	0				
3	1	1	2	2	0	2	0																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014	1 659	016	1 100				559															
	Immobilisations corporelles *		028	1 039 607	030	375 991				663 616															
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042					15															
	Total I (5)		044	1 041 281	048	377 091				664 190															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 048	066				1 048																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 349	070				8 349																
			Autres * (3)	072	23 731	074				23 731															
	Valeurs mobilières de placement		080	48	082				48																
	Disponibilités		084	11 001	086				11 001																
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	44 177	098				44 177																
	Total général (I + II)		110	1 085 458	112	377 091				708 367															
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		550 000												
	Écarts de réévaluation										124														
	Réserve légale										126														
	Réserves réglementées *										130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131		)	132											
	Report à nouveau										134		(430 490)												
	Résultat de l'exercice										136		(30 800)												
	Provisions réglementées										140														
	Total I										142		88 710												
Provisions pour risques et charges										Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156		453 897												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		20 062												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169	132 961	)	172	145 698										
	Produits constatés d'avance										174														
Total III										176		619 657													
Total général (I + II + III)										180		708 367													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		193 985																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.G DESAINT ET FILS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue	Biens				215		214	
		Services *				217		218	71 108
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	15 578
	Autres produits							230	3
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	86 689
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	63 977
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 528	244	6 644
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	43 273
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	113 900	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(27 211)
Produits financiers (III)	280	1		Charges financières (V)			294	3 590
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347			300	
				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (30 800)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		314	30 800
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	6 61		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	15 578
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 354 45 717

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits Déficit antérieurs reportables * 42 791 dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372 45 717

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

“ A. G. DESAINT & Fils ”

Société par Actions Simplifiée

au capital variable de 1.000 Euros

43, RUE RICHER 75009 PARIS

R.C.S. NANTERRE 501 284 616

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**DU 30 JUIN 2021**

L'An Deux Mil Vingt et Un,

Le Trente Juin,

A douze heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée “ A. G. DESAINT & Fils ”, au capital variable de 1.000 € et au capital effectivement souscrit de 550.000 €, divisé en 55.000 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75009) 43, rue Richer,

se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Alain DESAINT préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,

- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le projet des résolutions, la liste des associés et tous les documents relatifs à la présente assemblée ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de cet exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat pour cet exercice au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte qu'il n'est intervenu aucune convention tombant sous le coup de l'article L 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice 2020 se clôture par une perte de :

TRENTE MILLE
HUIT CENTS EUROS

30.800 €

décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau », qui passe ainsi d'un montant débiteur de :

QUATRE CENT TRENTE MILLE
QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS

430.490 €

à un nouveau montant, toujours débiteur, de :

QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE
DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS

461.290 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Alain DESAINT n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a pas été effectué au cours de l'exercice 2020 de dépense ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures.

